



Allemagne : informations sur votre destination

- *Documents à emporter*

Passeport (ou carte d'identité pour les pays de l'UE et la Suisse). Conduite du bateau à partir de 18 ans. Certificat Covid européen - passe sanitaire.

- *Code de la route*

Âge minimum 18 ans, port de ceinture obligatoire, siège enfant obligatoire.

- *Vitesses maximales*

Sur autoroute pas de limitation, sur route : 100 km/h, en agglomération : 50 km/h.

- *Horaires d'ouverture*

Magasins ouverts de 9h à 18h en semaine, de 9h à 13h le samedi, les supermarchés : de 9h30 à 20h en semaine, de 9h à 16h le samedi.

- *Téléphone*

Indicatif pour l'Allemagne : +49 (sans le zéro du n° local).

- *En cas d'urgence*

Sapeurs-pompiers : 112, Police : 110, Numéro d'urgence international : 112.

- *Covid*

Se renseigner sur les mesures Covid avant votre croisière fluviale.

• *Conseils de navigation*

L'utilisation de la voie d'eau et des écluses est gratuite. Normalement, il n'y a pas de fermeture pendant la saison. Les clients qui n'ont pas de permis fluvial peuvent naviguer sans permis dans la région comprise entre Schwerin, Dömitz (Elbe) et Liebenwalde (au Nord de Berlin).

Le lac Müritz et celui de Plau doivent être traversés par la voie la plus directe en suivant le balisage. Le port d'un gilet de sauvetage est alors obligatoire. La navigation sur les lacs est interdite au-delà de 3 Beaufort. Le jour du départ, votre présence au plus tard à 15h00 sur la base vous permettra de suivre une initiation complète abordant toutes les caractéristiques de la navigation. Une des particularités de la navigation en Allemagne sur les lacs, c'est que l'on peut passer la nuit à l'ancre. La façon de procéder vous sera expliquée lors de l'initiation.

La police fluviale contrôle régulièrement la vitesse, notamment dans les zones limitées à 5km/h. Elle peut sanctionner également le parking délictueux, en particulier dans les zones les plus touristiques comme Berlin, Rheinsberg ou Schwerin. En cas d'infraction, le chef de bord s'engage à régler personnellement le montant de la contravention quel que fut le conducteur du bateau. Le chef de bord s'engagera par la signature du contrat à respecter les règles de navigation et à payer les amendes encourues pour toute contravention à celles-ci.

• *Pêche*

Pour pêcher en Allemagne, il faut une licence et une carte de pêche. Qui n'a pas de licence (les non-résidents) peut acheter une licence touristique (env. 20 €) dans les offices de tourisme. La carte de pêche (poisson blanc et carnassier), valable pour une vingtaine de lacs et le fleuve Havel, coûte pour une semaine env. 32 € par personne.

- **Fürstenberg**

Licence touristique : Tourist-Information, Markt 5, 16798 Fürstenberg/Havel
T: +49 (0)3309332254

Carte de pêche : Mode- und Freizeitparadies Maritim, Brandenburger Str. 69, 16798
Fürstenberg/Havel
T: +49 (0)33093 39063

Pour les germanophones, informations complémentaires sur le site www.muertiz-fisch.de